#OPGPII

Trois personnes présumées hacktivistes du mouvement Anonymous seront jugées le lundi 9 novembre à 9h au tribunal de Nancy, pour des attaques informatiques bénignes contre des sites institutionnels en décembre 2013 et janvier 2014 : celui du ministère de la défense (en réponse au décès de Rémi Fraisse à Sivens), celui du conseil général de la Meuse, du conseil régional de Lorraine, et de l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (ANDRA). Ces trois derniers étaient visés par l'opération contre les projets inutiles et imposés (OPGPII) d'Anonymous, afin de dénoncer notamment la politique d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure.

Le procureur a retenu le délit d'« accès et maintien frauduleux » dans un système informatique « en bande organisée »: Ercun, Boby et seamymsg encourent donc jusqu'à dix ans de prison et/ou 150 000 euros d'amende.
Ce procès à venir est une nouvelle illustration de la dérive sécuritaire de l'Etat menée au nom de la lutte contre la cybercriminalité ou le terrorisme.
C'est aussi une étape supplémentaire dans la répression galopante des mouvements contestataires, qui vise celles et ceux qui s'opposent de manière rationnelle et radicale aux projets destructeurs de terres nourricières et de moyens d'autonomie.
Au delà de la répression, cette affaire pose la question de la légitimité d'actes tenus pour illégaux.
Que ce soit à Bure, à Notre-Dame-des-Landes, autour de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin, autour du barrage de Sivens ou d'autres méga-projets imposés, des individus et des collectifs s'opposent à l'aménagement autoritaire et capitaliste du territoire, par les moyens qu'ils jugent les plus appropriés.
Les personnes appelées à comparaître le 9 novembre ont fait l'objet d'arrestations spectaculaires et d'importantes pressions policières. Il s'agit bien d'un procès politique, avec le risque de "sanctions pour l'exemple" particulièrement sévères, dans le but de décourager celles et ceux qui estiment que l'action directe* et le sabotage font partie des moyens de légitime défense contre un système mortifère en roue libre.

Pour Voltairine de Cleyre, "Toute personne qui a pensé, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie, avoir le droit de protester, et a pris son courage à deux mains pour le faire; toute personne qui a revendiqué un droit, seule ou avec d'autres, a pratiqué l'action directe".

Ceci est un appel: A se rejoindre le 9 novembre, à 9h, devant le tribunal de Nancy, ainsi que devant tous les tribunaux de France.
Et un appel à toutes autres formes d'actions décentralisées.
Soyons présent-e-s et actives pour soutenir nos camarades, pour nos luttes, et soyons déterminé-e-s à manifester notre refus de se soumettre!